



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, Nicole POMPEIGNE, et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Claude de GANAY, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Karine RAGU (pouvoir à Madame Madeleine FRANCHINA) et Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2016.

DELIBERATION N° 2016-101

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2016-13 en date du 23 septembre 2016 : Une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la Route du Val (section Amédée de Béhague/Les Garniers) est confiée au cabinet INCA. Le montant du marché s'élève à 23.260 € HT.

Décision n°2016-14 en date du 23 septembre 2016 : La réalisation des travaux de remise en état de la salle polyvalente suite à un sinistre est confiée aux entreprises BUCAILLE, MVBATIMENT, GIEN TAPIS MOQUETTES, CREAMETAL, ISI ELEC et GRAVELET pour un montant HT de 59.388,79 €.

Décision n°2016-15 du 26 septembre 2016 : un marché pour la fourniture d'appareils de fitness de plein air est conclu avec l'entreprise BODYBOOMERS. Le montant du marché s'élève à 8.002,50 € HT.

Décision n°2016-16 du 28 septembre 2016 : Un marché pour l'installation d'une climatisation réversible dans la salle de danse de l'espace culturel et sportif est conclu avec l'entreprise GILET DAUTIN. Le montant du marché s'élève à 12.130,30 € HT.

Décision n°2016-17 du 30 septembre 2016 : Un marché pour l'installation d'une alarme d'alerte « attentat-intrusion » au groupe scolaire est conclu avec l'entreprise ISI ELEC. Le montant du marché s'élève à 14.503,86 € HT.

Décision n°2016-18 du 5 octobre 2016 : Un marché pour le renforcement du réseau d'eau potable entre la ZAC des Gabillons et le Chemin du Grand Moulin est conclu avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET. Le montant du marché s'élève à 34.520,50 € HT.

Décision n°2016-19 du 18 octobre 2016 : Un marché pour la fourniture de 50 tablettes tactiles est conclu avec l'entreprise PM ETIQUÉ 45. Le montant du marché s'élève à 19.983,50 € HT.

Décision n°2016-20 du 20 octobre 2016 : Un marché pour la fourniture d'un aspirateur électrique GLUTTON est conclu avec l'UGAP. Le montant du marché s'élève à 12.436,37 € HT.

Décision n°2016-21 du 3 novembre 2016 : Un bail commercial pour l'immeuble communal sis 1 rue Amédée de Béhague à Dampierre-en-Burly est conclu avec l'entreprise LET'S COM pour une durée de 9 ans. Le montant mensuel du loyer est fixé à 125 TTC.

DELIBERATION N° 2016-102

Accord cadre à bons de commande – Divers travaux de VRD
Attribution du marché

Le marché pour la réalisation de divers travaux de VRD est attribué à l'opérateur économique TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET pour un montant HT de 79.855,20 €.

DELIBERATION N°2016-103

Budget de la commune- Exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2017 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N°2016-104

Budget de l'eau et de l'assainissement- Exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2017 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2016-105

Logements sis 8 rue Jules Audry - Mise en place de clôtures
Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des logements destinés à accueillir des gendarmes ont été réalisés Rue Jules Audry.

Des clôtures vont prochainement être installées en vue de créer des espaces privés.

Ces travaux nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée en mairie puis transmise, pour instruction, aux services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2016-106

Création d'un sanitaire public et modification d'un préau existant
 Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux suivants vont prochainement être réalisés Rue Jules Audry : création d'un sanitaire public et modification d'un préau existant.

Ces aménagements nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée en mairie puis transmise, pour instruction, aux services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2016-107

Acquisition d'un terrain

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un terrain de 656 m2 situé au bord de l'étang au prix de 2,10 € le m2.

DELIBERATION N° 2016-108

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la dissolution, au 31 décembre 2016, du syndicat mixte aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA).

DELIBERATION N° 2016-109

Conditions financières de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de la convention de liquidation du SICALA.

DELIBERATION N° 2016-110

Budget de la commune- Décision modificative n°4

Le Conseil municipal autorise les ajustements de crédits suivants constituant la décision budgétaire modificative n°4 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
722 (042)	Immobilisations corporelles		22.000,75 €
60632	Fournitures de petits équipements	2.100,75 €	
6067	Fournitures scolaires	1.200 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	1.700 €	
63512	Taxes foncières	17.000 €	
TOTAL		+ 22.000,75 €	+ 22.000,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			

Article	Objet	Dépenses	Recettes
2128 (040)	Autres agencements et aménagements	+14.192,64 €	
2138 (040)	Autres constructions	+ 1.671,37 €	
2188 (040)	Autres immos corporelles	+ 5.514,62 €	
2158 (040)	Autres matériels et outillages	+ 622,12 €	
21318	Autres bâtiments publics	+ 100.000 €	
2315	Immos en cours – Installations techn.	-100.000 €	
1641	Emprunt	+ 6.000 €	
13158	Subventions autres groupements		28.000,75 €
TOTAL		+ 28.000,75 €	28.000,75 €

DELIBERATION N° 2016-111

Sortie jeunes - Tarifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une sortie sera organisée, en faveur des jeunes dampierrois âgés de 10 à 17 ans, au parc d'accrobranche Famil'liane Aventure à Neuvy en Sullias le 19 avril 2017. Il ajoute que l'intégralité des frais de transport sera prise en charge par la commune et précise que le coût du billet d'entrée s'élève à 11,90 € pour les enfants jusqu'à 11 ans, à 15,30 € pour les enfants de 12 à 15 ans et à 18,70 € pour les enfants de plus de 16 ans.

Il suggère enfin de fixer le montant de la participation des familles à 12 € par personne.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N° 2016-112

Budget de la commune – Revalorisation des tarifs

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 et présente les propositions jointes en annexe.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

DELIBERATION N°2016-113

Budget de l'eau et de l'assainissement - Revalorisation des tarifs

Le Conseil municipal fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement, à compter de la 1^{ère} facturation de l'exercice 2017, comme suit :

Location compteur calibre 15	25 €
Location compteur calibre 20	45 €
Location compteur calibre 30	57 €
Location compteur calibre 40	60 €
Eau prix au m3	0,75 €
Assainissement prix au m3	2,17 €
Ouverture/fermeture d'un compteur	69,50 €

DELIBERATION N° 2016-114

Résiliation anticipée d'un bail d'habitation

Le Conseil Municipal accepte la résiliation anticipée du bail consenti à Monsieur André SURUGUE pour le logement sis 12 rue d'en Bas à la date du 31 décembre 2016.

DELIBERATION N° 2016-115

Exonération partielle de loyers

Le Conseil Municipal exonère à hauteur de 50% Monsieur et Madame TODEA du paiement de leurs loyers jusqu'au 31 décembre 2016.

DELIBERATION N° 2016-116

Demande de création d'un syndicat mixte compétent en matière de fourrière animale

Le Conseil municipal :

- demande aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de DAMPIERRE-EN BURLY.
- adopte sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2016-117

Réhabilitation d'un bâtiment existant – Création de 9 logements
Avenant n°1

Le Conseil municipal accepte l'avenant n°1 au marché de réhabilitation d'un bâtiment existant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DELIBERATION N° 2016-118

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal crée un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES

Suspension de séance à 21h10 - Réouverture de séance à 21h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h17.

Le Maire
Serge MERCADIE

